

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 374

présenté par
M. Fagniez

ARTICLE 13

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »,

les mots :

« au premier alinéa du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.